



INVITATION PRESSE

PROVINCE SUD

18 juillet 2023

Remise de clés d'une unité de vie réalisée dans le cadre d'aides provinciales à la rénovation et à l'amélioration de l'habitat (APRAH)

Muriel Malfar-Pauga, présidente de la commission provinciale de l'habitat de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et également présidente du conseil d'administration de la SEM Agglo remettra à madame Élisabeth Tindao, les clés d'une unité de vie attenante à son logement principal :

mercredi 19 juillet à 14 h à la tribu de Bangou à Païta

(Lieu de rendez-vous : entrée des Riz de Saint-Vincent à la Tamoà à 13 h 45 avec Frédérick Wardisi, technicien de la SEM Agglo - Tél. 91 41 05)

Madame Élisabeth Tindao habite à la tribu de Bangou dans un logement avec quatre membres de sa famille. En février 2022, elle a sollicité une aide provinciale pour l'amélioration de son habitat. Le rapport technique des services provinciaux a établi l'état de vétusté du logement et préconisé la construction d'une unité de vie de 28,9 m² attenante au bâtiment existant.

L'ensemble des travaux s'élèvent à 5 176 000 F financé comme suit : 841 800 F de subvention FSH, 3 500 000 F de subvention dans le cadre du contrat de développement dont 75 % État et 25 % province Sud, 570 000 F d'avance remboursable à la province Sud, et 200 000 F de participation de la commune de Païta.

Aides provinciales à la rénovation et à l'amélioration de l'habitat (APRAH)

Ce dispositif offre une aide financière, technique et administrative ayant pour objectifs d'aider les propriétaires à rénover ou améliorer leur logement, en tenant compte de leur situation et de leurs ressources.

Cette aide porte sur des travaux de rénovation ou d'amélioration d'un montant minimum de 1 200 000 F, portés par un opérateur mandaté par la province Sud et peut concerner :

- la rénovation du logement individuel dégradé ne répondant pas aux normes relatives à la sécurité et à la salubrité ;
- l'adaptation du logement à la perte d'autonomie liée au handicap ou au vieillissement des occupants ;

- l'agrandissement du logement pour l'adapter à l'accroissement du ménage, par naissance ou adoption, ou pour l'accueil à domicile d'un ascendant direct.

À noter que ces travaux peuvent prendre la forme d'une « unité de vie ». Il s'agit d'une construction qui comprend une pièce à vivre, un sanitaire et, le cas échéant, un coin cuisine. Cette construction est séparée de l'habitation principale. Le montant de l'aide financière est alors au maximum de 4 000 000 F.

Une subvention supplémentaire de 500 000 F est accordée si le projet prévoit au minimum deux investissements verts, parmi les suivants : chauffe-eau solaire ou pompe à chaleur, système de récupération d'eau de pluie, isolation de toiture par ouate de cellulose, laine de roche ou équivalent, panneaux solaires photovoltaïques.

Chiffres-clés

En 2022, la province Sud a attribué 39 aides APRAH pour des projets localisés dans 9 communes de son territoire (Grand Nouméa, Ile des pins, Yaté, Thio, La Foa et Bourail). Le montant moyen d'aide attribué par projet s'élève à 3,9 millions de francs.

Ces projets représentent 164 millions de francs de travaux d'amélioration et de rénovation, dont la mise en œuvre est assurée par la SEM Agglo. La participation financière provinciale à ces projets s'est élevé à 143 millions de francs répartis en 76 millions de francs de subventions et 67 millions de francs d'avances remboursables.

→ **En savoir plus sur le dispositif :**

<https://www.province-sud.nc/catweb/app/demarches/aide-provinciale-a-la-renovation-et-a-l-amelioration-de-l-habitat-aprah>

CONTACTS PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49.